

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°2025_117

Séance du 1^{er} décembre 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ le 1^{er} décembre à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Béatrice LATOUCHE, Maire

Présents :

Mme Béatrice LATOUCHE, M. Jacky DECERS, Mme Laurence HUTEREAU, M. Jean-Claude AMY, Mme Corinne BOUREL, M. Michel CHANTEPIE, Mme Ingrid LIÉNARD, M. Philippe DELAUNAY, Mme Céline PETIT, Mme Françoise CHANTOISEAU, Mme Alexandra CORBEAU, M. William DEROUET, Mme Graziella GANNE, Mme Morgane GARREAU, Mme Anaïs HÉRIN, M. Jean LE GALLET, M. Michel NÉRON, M. Pascal RENOU, M. Jean-Paul TRICOT, Mme Annie BOUTELOUP, Mme Monika BRETON, M. Claude ÉVEILLEAU, M. Roland FRIZON, Mme Sonia POTTIER, Mme Ghislène THOMAZEAU.

Absents excusés :

M. Gérard LEMOINE donne pouvoir à M. Michel CHANTEPIE
M. Mahmoud BEN KACHOUT donne pouvoir à Mme Alexandra CORBEAU


Absent :

M. Louis-Jean de NICOLAÏ

Secrétaire de séance : M. Philippe DELAUNAY

Membres : En exercice : 28
Présents : 25
Votants : 27

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 072-200077162-20251201-2025_117-DE



• CONVENTION DE SERVITUDES GAZ – PARCELLE CADASTRÉE AV 2 SIS BOULEVARD DE TOURELLES

Vu le Code de l'énergie, notamment ses articles L321-1 et L322-3 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L2131-1 et suivants ;

Vu le Code civil, articles 637 et suivants relatifs aux servitudes ;

Considérant que la convention de servitudes permettra à GRDF de réaliser les travaux nécessaires à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau gaz sur la parcelle communale cadastrée AV 2 sis boulevard des Tourelles. ;

Le Conseil Municipal, après vote, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Secrétaire
M. Philippe DELAUNAY



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 3 décembre 2025.
Le Maire : Béatrice LATOUCHE

